

COVID-19



INFORMATION

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

● ÉDITO ●



"Un masque pour chaque Loirétain"

Retrouvez l'interview du Président Marc Gaudet.

[Voir la vidéo](#)

● MOBILISATION DU DÉPARTEMENT ●



L'opération "Un masque pour chaque Loirétain" est lancée sur le terrain !

Le Département du Loiret a reçu **une première livraison de masques** : manutention, distribution, livraison dans les communes par les conseillers départementaux...

Ce week-end, 54 018 masques ont été acheminés sur le territoire. 175 communes (celles de moins de 1 000 habitants) sur les 325 que compte le Loiret ont ainsi été pourvues d'une dotation de 80% de la taille de leur population (les 20 % restant seront attribués à la réception par le Conseil départemental de la totalité de la commande).

Pour les communes non pourvues, les livraisons seront réalisées dans le territoire chaque jour à partir de demain, en fonction des quantités arrivées au Conseil départemental.

● LA QUESTION DU JOUR ●



Réouverture des établissements scolaires : prise en charge du transport pour les élèves en situation de handicap

La Maison départementale de l'Autonomie (MDA) reste mobilisée aux côtés des familles qui bénéficient d'une prise en charge du transport adapté de leur enfant en situation de handicap pour lui permettre de retourner à l'école, au collège ou au lycée.

[Plus d'informations sur loiret.fr](https://www.loiret.fr)

● C'EST PRATIQUE ●

Assistants maternels et équipements de protection

Bien qu'il ne soit pas l'employeur des assistants maternels, le Département du

Loiret a souhaité soutenir ces professionnels de la petite Enfance **en leur attribuant un masque en tissu au titre de leur activité en plus de celui attribué à chaque Loirétain** dans le cadre de l'opération « 1 masque pour chaque Loirétain ».

C'est ainsi **5.000 masques qui ont été distribués** par l'intermédiaire des Relais Assistants Maternels (RAM) et de leur collectivité gestionnaire. Par ailleurs et comme tout un chacun, les assistants maternels peuvent se fournir en masque tout public dans les pharmacies, les magasins de grande distribution. Ceux-ci viennent ainsi compléter les masques qui auront été distribués par les collectivités (commune, EPCI).

Il convient de rappeler qu'il est de la responsabilité des employeurs de fournir les équipements nécessaires pour garantir la sécurité de leurs employés. Ainsi, **il appartient bien aux parents de fournir les masques nécessaires à l'activité de l'assistant maternel** accueillant leur(s) enfant(s). Cela peut se faire en nature (fourniture de masques) ou bien financièrement (indemnités d'entretien).

Concernant le gel hydro-alcoolique, chaque domicile dispose d'un point d'eau. Il est important de rappeler que **le lavage des mains à l'eau et au savon** est au moins aussi efficace que le gel hydro-alcoolique.

● EN ATTENDANT LA FIN DE LA CRISE... ●



Visitez le Château de Meung-sur-Loire depuis chez vous

Le château de Meung-sur-Loire a été construit au XIIIe siècle. Votre visite virtuelle vous mènera du superbe grenier jusqu'aux sombres souterrains en passant par la magnifique chapelle néoclassique, sur les traces de Louis XI, François Ier, Jeanne d'Arc ou encore le poète François Villon. Le parc est aussi à découvrir.

[Visitez le château de Meung-sur-Loire](#)

FIERS D'ÊTRE SOLIDAIRES



**DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE,
LE DÉPARTEMENT VOUS ACCOMPAGNE**

**POSEZ VOS QUESTIONS SUR [SERVICES.LOIRET.FR](https://services.loiret.fr),
NOUS VOUS RÉPONDONS**

TERRITOIRE D'INNOVATION • WWW.LOIRET.FR

Retrouvez sur [cette page du site loiret.fr](https://services.loiret.fr), toutes les informations du Département pouvant vous concerner.

📧 Merci de ne pas répondre à ce message d'envoi de notre newsletter. Si vous avez une question, vous pouvez écrire à cabinet@loiret.fr

Département du Loiret
15 rue Eugène Vignat
45000 ORLÉANS
www.loiret.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Conseil Départemental du Loiret.

[Se désinscrire](#)



© 2020 Conseil Départemental du Loiret